

ASSIMILATION

Autant l'assimilation érigée en système de gouvernement et d'éducation et visant à transformer radicalement un peuple à l'image d'un autre apparait comme une entreprise téméraire vouée d'avance à l'insuccès, autant une assimilation naturelle résultant d'un choix librement consenti ou d'intimes affinités électives et s'exerçant dans le domaine de l'intelligence et de la raison est chose éminemment utile et souhaitable. Elle procure un enrichissement de l'esprit, qui, loin de nuire à la personnalité, l'aide à prendre conscience d'elle-même en la confrontant avec d'autres personnalités étrangères, et ainsi la confirme et la fortifie.

Un individu comme un peuple qui ne se développe que dans le champ clos de ses traditions particulières et de sa vie propre, risque non seulement d'être séparé de ses semblables et du reste du monde, mais encore de s'étioler complètement faute d'apports vivifiants venus du dehors. Des influences étrangères sont donc nécessaires pour la pleine éclosion de toutes les originalités individuelles et ethniques. Elles constituent un stimulant et un adjuvant remarquable, et si elles s'exercent à bon escient, elles peuvent être singulièrement bienfaisantes.

Prendre à autrui ce qui vous manque, choisir ce que les autres ont de bon pour se l'incorporer dans sa substance propre en vue de l'enrichir et de la fortifier, voilà en quoi consiste cette assimilation naturelle et libre que nous opposons volontiers à une assimilation forcée et artificielle, imposée du dehors pour des fins intéressées, et non pas acceptées du dedans dans un but de perfectionnement et d'enrichissement.

L'assimilation entendue dans ce dernier sens, si elle est plus utile et plus bienfaisante, est souvent aussi plus réelle et plus profonde que l'autre. Justement parce qu'elle s'exerce librement, nullement contrainte et forcée, elle agit aussi plus efficacement et atteint plus profondément.

On dit que les Annamites sont naturellement doués de grandes qualités d'assimilation, c'est-à-dire qu'ils ont des dispositions pour comprendre, saisir, s'approprier facilement ce qui leur est étranger, qu'ils

excellents à faire leurs les qualités et aussi les défauts des autres. Mais ces dons d'assimilation se réduisent le plus souvent à des dons d'observation et d'imitation qui se contentent d'effleurer le côté extérieur des choses sans chercher à en pénétrer le fond et l'essence. Nos artisans, par exemple, sont des copistes remarquables ; ils reproduisent à la perfection les formes les plus curieuses et les styles les plus bizarres.

Cette assimilation facile et superficielle, loin de constituer une qualité, peut être considérée comme un défaut, qui se retrouve également chez les intellectuels. Nos étudiants apprennent et retiennent très vite, mais on ne peut pas dire qu'ils comprennent parfaitement, qu'ils s'assimilent vraiment ce qu'on leur enseigne. On ne peut pas dire que l'enseignement qu'ils reçoivent avec tant d'aisance et de facilité enrichisse réellement leur esprit et leur personnalité. Il en est de même de nos hommes politiques et de nos publicistes, et je me rappelle toujours à leur propos cette appréciation du Comte de Sforza qui, dans quelques pages de son livre intitulé *L'Enigme chinoise*, a incidemment mais fort judicieusement traité du malaise indo-chinois :

« ... Les publicistes annamites dit-il, se plaignent à la française, ce qui est le comble de l'assimilation. ... Les mécontents d'aujourd'hui sont mécontents à la française, pour des raisons françaises, si je puis dire ... »

C'est là, en effet, le comble de l'assimilation. Mais ne voit-on pas que cette assimilation inconsiderée et hâtive est plutôt nuisible qu'utile, qu'elle fausse l'esprit et l'entendement au lieu de les éclairer et de les enrichir ? Ne voit-on pas qu'elle est de même nature que celle de ces hommes habillés à la dernière mode de Paris, parlant, gesticulant, affectant des allures indépendantes incompatibles avec la plus élémentaire politesse ancestrale, mais parfaitement incapables de raisonner avec logique, de mettre un peu de clarté française, de cet ordre ou de ce bon sens cartésien dans leur pensée incohérente et leur esprit nébuleux ?

De cette assimilation superficielle qui ne s'exerce que sur les côtés extérieurs de la civilisation, nous n'avons pas grand besoin. Elle est la moins utile et la moins urgente.

Mais celle qui serait vraiment bienfaisante, qui enrichirait réellement l'esprit et non pas le stériliserait, c'est celle qui s'exercerait sur quelques-unes des plus belles qualités de l'esprit français et réussirait à les incorporer pour ainsi dire dans l'âme annamite.

Si nous avons raison de nous méfier de cette assimilation insensée qui prétend faire perdre à ce peuple le sens de sa nationalité et en faire une pâle copie ou un pauvre satellite de la France, ou qui prend pour la civilisation occidentale ce qui n'en est que la façade brillante et décevante, nous souhaitons de toutes nos forces une assimilation plus consciente et plus profonde qui aurait pour résultat de nous faire accéder à la mentalité européenne dans ce qu'elle a de plus subtil, de plus vigoureux ou de plus noble, dans ce qui en elle fait la passion du savant et de l'explorateur, la bravoure du guerrier, l'abnégation du missionnaire, l'esprit d'entreprise de l'homme d'affaires, l'honneur et la vertu du citoyen, les qualités d'ordre, de méthode, de prévoyance, d'économie du plus modeste travailleur.

Cette assimilation intelligente et raisonnée n'est nullement incompatible avec la sage conservation de ce que le peuple annamite possède lui-même de qualités propres. Il n'est pas nécessaire de faire table rase de ce qu'on a ou même de le sous-estimer pour emprunter ou pour acquérir ce qui vous manque. Et ce n'est pas se montrer chaud partisan de la science, de la civilisation ou des méthodes occidentales que de dénigrer tout ce qui nous vient des ancêtres, tout ce que nous a légué un long passé, de considérer comme inexistant ce vieux fonds de culture extrême-orientale se traduisant par des traditions de vie, d'art, de poésie, de religion qui sont loin encore d'épuiser toute leur carrière.

Bien plus : on n'assimile vraiment la civilisation occidentale dans ce qu'elle a de meilleur et de plus profond que quand on possède soi-même un fond de civilisation qualitative qui vous met de plain-pied avec ce que l'Occident a produit de mieux.

Un esprit inculte ou qui le devient pour avoir désappris les valeurs spirituelles de

la race ne peut pas vraiment bien comprendre et pénétrer l'Occident. Il n'est capable que de cette assimilation superficielle qui est imitation extérieure et non pas compréhension intime, copie servile et non pas enrichissement réel.

Devant la science et la civilisation occidentales, devant ce qui constitue l'esprit et l'âme de l'Occident, les Annamites peuvent donc exercer à loisir leurs dons d'assimilation. Mais cette assimilation n'est vraiment utile et profitable que quand elle est, si nous pouvons dire, acquisitive et non pas seulement imitative, quand elle pénètre le fond des choses et ne se contente pas de s'arrêter à la surface.

Bref, nous devons éviter de copier, de singer l'Occident dans ce qu'il a de moins bon, dans ce qui constitue le côté extérieur et superficiel de sa civilisation ; mais nous devons chercher à nous assimiler ce qui fait sa force, sa valeur, son éminente dignité, son prestige, sa noblesse.

Mais c'est justement cette assimilation consciente, raisonnée, profonde, réelle qui est la plus difficile et n'est peut-être pas à la portée de tout le monde. N'importe qui peut adopter le costume, les manières, les habitudes de vie même de l'Occidental, ce qui ne demande ni beaucoup de peine ni beaucoup d'efforts. Bien peu sont capables d'assimiler ses méthodes de travail et de pensée, son esprit d'initiative et d'organisation, ses facultés de jugement et de critique, sa puissance de création et son énergie.

C'est ici que l'élite annamite a un rôle important à jouer. L'assimilation, telle que nous l'entendons, doit se faire par en haut et non par en bas. Elle ne peut être que le fait d'une élite sélectionnée, mise à même d'accéder à l'esprit occidental dans ce qu'il a de meilleur et de plus original. La masse ne peut évoluer que lentement ; elle doit être le moins possible dérangée dans son genre de vie et ses habitudes ; elle ne peut pas, en tout cas, recevoir directement les apports vivifiants de l'Occident sans les altérer, sans leur faire perdre de leur valeur et de leur vertu. L'élite a un rôle d'intermédiaire à jouer ; c'est par son canal que doivent passer dans le peuple les acquisitions dues à l'influence étrangère. Elle doit servir en quelque sorte de filtre ou de tamis par où doit passer tout ce qui vient de l'extérieur avant de s'intégrer dans le corps même de la nation.

Cette tâche particulièrement délicate exige pour être remplie convenablement beaucoup de tact, de mesure, une attention soutenue, une vigilance de tous les instants. Elle doit être pleinement consciente et librement accomplie.

C'est à l'élite annamite de montrer si elle est capable de remplir une pareille tâche, qui n'est rien moins que celle de transformer la mentalité de tout un peuple par l'acquisition de qualités qui lui ont manqué jusqu'ici.

Car c'est là le but de l'assimilation, telle que nous la désirons et la souhaitons. Elle doit être un enrichissement et non pas une absorption ou un reniement. Elle ne comporte pas nécessairement, comme on peut le croire, une « désassimilation » préalable de tout ce qui forme les caractéristiques essentielles d'un peuple, son individualité, sa personnalité. Au contraire, elle n'est réelle et profitable que quand elle repose sur un solide fonds ancestral qu'elle enrichit, qu'elle fortifie, qu'elle aide à évoluer sûrement par l'adjonction de qualités nouvelles et pour ainsi dire d'un ferment nouveau.

L'assimilation de la pensée, de l'esprit, des méthodes occidentales est ainsi pour nous le plus puissant moyen de régénération intellectuelle et morale de notre race. Ainsi comprise, elle n'a rien qui puisse

nous inquiéter. Nous devons au contraire la rechercher avec soin, la poursuivre avec suite.

Autant nous répudions l'assimilation employée comme moyen politique devant amener l'absorption finale d'un peuple par un autre ou l'assimilation inconsciente qui ne repose que sur le seul instinct d'imitation, autant nous recherchons et souhaitons cette forme supérieure de l'assimilation qui s'exerce librement dans le domaine de l'intelligence et de la raison et n'est qu'une sorte d'échange de valeurs morales et spirituelles pour le plus grand bien de l'unité humaine et du perfectionnement des individus et des peuples.

Il y a donc assimilation et assimilation; si l'assimilation doit faire de nous des Français artificiels et nous désassimiler de notre milieu et de notre race, elle est dangereuse, elle est néfaste; si au contraire, elle a pour but d'enrichir notre mentalité, notre personnalité de quelques-unes des qualités propres à l'esprit occidental en général et français en particulier, elle est bonne, elle est bienfaisante, et nous pouvons nous y livrer avec confiance, sans crainte ni inquiétude.

PHAM QUỲNH

(France-Indochine, 29 Mai 1934)

SOUVENIRS D'EXPOSITION COLONIALE

L'Exposition coloniale internationale de Paris vient de s'ouvrir la semaine dernière. La plupart des délégués indigènes à cette grande manifestation sont déjà partis et beaucoup doivent être à cette heure sur place, notamment celui parti au titre de la Chambre des Représentants du peuple au Tonkin. On se rappelle que sa désignation a suscité pas mal de commentaires de la part de nos confrères de la presse annamite. Ceux-ci ont trouvé étonnant qu'on ait envoyé pour représenter le Tonkin un homme qui, paraît-il, est complètement illettré et n'a pour lui que sa richesse. Encore que ce dernier élément ne soit pas en l'occurrence négligeable, — puisque le voyage seul est payé par l'Administration, et que l'intéressé doit supporter lui-

même les frais de son séjour là-bas, — nos confrères semblent se faire une idée exagérée du rôle d'un délégué à l'Exposition. Ils en font volontiers une sorte d'ambassadeur du peuple annamite à quelque assemblée ou réunion internationale. Le souvenir des anciens ambassadeurs annamites envoyés en Chine, choisis le plus souvent parmi les hommes les plus illustres du pays et soumis à la cour céleste à de rudes épreuves, où ils devaient faire montre de leur savoir et de leur diplomatie, traverse leur imagination, et ils emploient de grands mots, ne parlent que de dignité ou de prestige national dans une question qui est loin d'avoir pour le pays une importance capitale.

Un délégué à l'Exposition, s'il n'a pas un travail particulier à faire, est tout sim-

plement un figurant. On lui facilite un voyage d'agrément pour lui permettre de connaître la France, et ce qu'on lui demande en échange, c'est de figurer dans diverses réceptions ou exhibitions où la présence de quelques « notables » indigènes en beaux costumes est de nature à en rehausser le cachet exotique. Ce rôle peut être tenu par n'importe qui et il n'est pas nécessaire d'être une personnalité éminente pour le remplir convenablement.

C'est donc se faire illusion que de croire que ce rôle a une importance quelconque au point de vue politique, et que les délégués indigènes à l'Exposition sont nécessairement admis dans les milieux influents de la métropole où l'on discute des questions indo-chinoises et où leur opinion pourrait avoir une influence sur les décisions à prendre.

Certes, si le délégué est un homme déjà connu, s'il a une certaine notoriété, et surtout s'il a des connaissances dans le monde politique métropolitain, il peut avoir accès dans certains milieux et s'y faire entendre. Mais c'est la son action personnelle, et ceci ne rentre nullement dans son rôle de délégué à l'Exposition.

J'en sais quelque chose, ayant moi-même fait partie de la délégation tonkinoise à l'Exposition coloniale de Marseille en 1922.

Les délégations étaient alors beaucoup plus nombreuses qu'aujourd'hui. Nous étions bien une vingtaine de Tonkinois, d'Annamites, de Cochinchinois et nous nous entendions tous à merveille. Il y avait des mandarins, des commerçants, des propriétaires, des conseillers provinciaux, des chefs de canton, même un directeur de troupe théâtrale. On s'entendait pour rester à Marseille tout juste le temps qu'il fallait pour figurer dans les réceptions du ministre des colonies (c'était alors M. Sarraut), de M. Millerand, Président de la République et de S. M. Khai-dinh. Puis par groupes on se dispersait pour visiter les différentes parties de la France et enfin se retrouver tous à Paris.

Pour ma part, j'étais chargé par le Gouvernement général d'une mission de conférences et m'en acquittais de mon mieux. En un mois, je faisais plusieurs conférences ou communications à l'École coloniale, où je fus présenté à l'auditoire par M. Chatel, aujourd'hui Résident Supérieur en Annam, à l'École des Langues Orientales vivantes, à la Société des Amis de l'Orient, au déjeuner

mensuel de la Société de Géographie, à l'Académie des Sciences morales et Politiques.

Le reste du temps, je le passais à visiter les anciens champs de bataille de Reims à Verdun, et surtout Paris et ses environs. Pendant près de trois mois, je vivais de la vie de la capitale et en conserve encore par moments le souvenir nostalgique.

Bref, l'Exposition était le cadet de nos soucis, et en dehors des quelques semaines passées à Marseille en arrivant et avant le départ, nous ignorions complètement ce qui s'y passait. On n'était pas venu en France pour voir le palais d'Angkor en carton-pâte, la rue annamite avec ses magasins « à l'instar » et sa petite population mélangée où les potins, les intrigues, les petites vanités, ces mille riens qui constituent le train-train ordinaire de la vie en ce pays se retrouvent partout où deux douzaines de compatriotes et quelques femmes se trouvent réunis et doivent vivre ensemble. Nous étions tellement tenus à l'écart de la vie de l'Exposition que nous n'étions même pas prévenus des différents congrès qui s'y réunissaient et où seuls des orateurs métropolitains discourent gravement sur des questions que le plus souvent ils ignoraient.

En somme nous étions complètement libres de faire ce que nous voulions, et à aucun moment nous n'avions l'impression d'être des délégués à l'Exposition. Nous étions des touristes visitant la France que la plupart d'entre nous connaissaient pour la première fois.

J'étais de ceux-là et ce premier voyage en France, ce premier contact avec un pays que je n'avais connu que de loin, à travers les livres, m'a laissé des souvenirs durables.

Comment s'est opéré ce contact?— Le plus naturellement du monde, sans aucun de ces étonnements, sans aucune de ces surprises qui saisissent le voyageur devant le spectacle d'un pays, d'une vie complètement nouveaux pour lui.

Il est vrai que la vie française ne nous est pas tout-à-fait inconnue, puisque nous en avons le spectacle ici même, et pour ainsi dire devant les yeux. Mais quoiqu'on en dise, la vie coloniale n'est pas la vie de France, et les Français par leur transplantation dans un milieu colonial subissent de ce fait des changements qui les rendent assez différents de leurs compatriotes de la métropole. Je ne sais plus qui a dit que les

Français aux colonies doivent se considérer tous comme des patriciens. Ce conseil est souvent suivi à la lettre, et les plus modestes citoyens de la République ont tendance à se découvrir une âme de patriciens. L'observation de la société française d'ici n'est donc pas suffisante pour nous initier à la véritable vie de France.

D'autre part, quand on a beaucoup lu sur un pays, quand on ne le connaît qu'à travers la littérature qui n'est pas toujours le miroir fidèle de sa vie, on s'en fait une idée pour ainsi dire imaginative qui risque d'être démentie par la réalité.

Et pourtant dès mon premier jour à Paris, — je ne parle pas du séjour à Marseille qui comme tous les ports renferme une population beaucoup plus cosmopolite que française. — je me sentais tout de suite en plein dans la vie française et ne m'y trouvais nullement dépaysé ni déçu. Elle m'apparaissait tout-à-fait conforme à l'image que je m'en étais faite. Je fus immédiatement conquis par le charme de cette vie faite de légèreté, de grâce, de naturel, de mesure, de cette distinction aimable, de cette bonne humeur souriante qui est le propre du caractère parisien.

Tous ceux qui ont vanté les charmes de la capitale de la France n'ont point exagéré. En me promenant sur les grands boulevards comme dans les petites rues de la rive gauche, en flânant le long des quais et en m'arrêtant devant les curieuses boîtes des bouquinistes chers à Anatole France, en assistant à la sortie des magasins et des ateliers et en contemplant la démarche si élégante et si gracieuse des aimables midi-nettes, j'eus à chaque instant l'impression d'être au milieu d'un peuple heureux et équilibré, bienveillant et sociable, aimable et policé, d'un « peuple de qualité », comme l'a dit un écrivain étranger, n'ayant ni la morgue du parvenu ni la vulgarité du prolétaire.

Disciple du juste milieu, je retrouvais là la réalisation la plus heureuse de ce principe confucéen en toutes choses, dans la vie, dans les mœurs, dans l'aménagement des villes, dans l'architecture des monuments, dans l'ordonnance de ces délicieux jardins qui s'appellent les Tuileries, le Luxembourg, dans le tracé de ces voies et de ces avenues qui, tels les Champs Elysées, concilient avec tant d'harmonie la majesté et la grâce, la grandeur et la mesure.

Ce qui m'a le plus charmé dans Paris, c'est que cette ville merveilleuse est à la fois une cité ultra-moderne et une vieille capitale qui conserve encore dans certains de ces coins un charme presque moyen-âgeux. Elle est la synthèse vivante du passé et du présent, du présent qui évolue tous les jours et du passé qui subsiste au milieu de ces changements sans en paraître aucunement anachronique.

Quand on sort de la rue Saint Jacques, par exemple, ou de cette petite église qui s'appelle Saint-Séverin et qui est un pur joyau de l'art médiéval blotti au fond d'une rue reitree au coin du boulevard Saint-Michel, et qu'on se transporte placé de l'Opera ou boulevard Haussmann, on fait un bond de plusieurs siècles, et pourtant on est toujours dans Paris, dans cette moderne et antique capitale qui, à côté de ses buildings à l'américaine, conserve encore des monuments qui datent du plus lointain moyen-âge.

Paris est encore la ville du plaisir et du luxe et la ville de l'étude et du travail. A côté de Montmartre, de ses music-halls et de ses boîtes de nuit, il y a la vieille colline Sainte-Geneviève qui abrite une des plus anciennes universités d'Europe, où depuis plus de mille ans les étudiants de toutes les nations venaient s'abreuver aux sources les plus pures du savoir occidental.

C'est ce caractère à la fois ancien et moderne de Panam qui l'empêche d'être une « ville parvenue », si je puis ainsi dire, une sorte de cité mercantile, comme il y en a tant aujourd'hui dans l'ancien et dans le nouveau monde. C'est ce caractère qui lui donne ce charme, cette distinction particulière qui la font aimer avec passion non seulement par ses habitants, mais encore par toute l'élite de l'humanité civilisée.

On peut dire que la foule elle-même à Paris a de la distinction. Un Suédois qui a longtemps vécu dans les différentes capitales de l'Europe a fait cette remarque : « De toutes les foules des grandes capitales européennes, la foule française est, sans comparaison, la plus sympathique, étant celle qui a le plus de teau, de mesure, de possession de soi-même et d'égard pour autrui. »

J'eus moi-même l'occasion de confirmer cette observation. Un dimanche après-midi, je passais en auto dans un quartier populaire du côté de la Villette. La rue était pleine de monde, de citoyens prolétaires

conscients et organisés qui étaient probablement en train d'organiser un meeting quelconque. On s'écartait pour nous laisser passer, avec une mauvaise humeur bien compréhensible, prêt à lancer des paroles peu aimables à l'adresse des « sales bourgeois » que nous sommes. Quand on voyait que nous étions des étrangers, on riait de bon cœur. J'avais l'impression que ces hommes n'étaient pas méchants, que s'ils se croyaient obligés de fulminer contre le bourgeois, ils ne devaient pas avoir bien profonde la haine de classe qu'on essayait

de leur inculquer, que c'étaient en somme des gens bien élevés.

Mais je n'en finirais pas si je devais raconter tous mes souvenirs de France.

Mon but était seulement de montrer qu'un délégué à l'Exposition avait peu de choses à faire en cette qualité, mais que s'il était quelque peu observateur, il pourrait beaucoup tirer de son voyage et de son séjour en France et en faire profiter au retour ses compatriotes.

PHẠM QUỲNH

(France-Indochine, 15 Juin 1931)

A MADAGASCAR

Un ami a eu l'amabilité de me communiquer un numéro du journal *Madagascar* publié à Tananarive, contenant un article sur l'organisation de l'enseignement dans la grande île australe. Cet article a pour auteur le Dr Fontoytout, membre de l'Académie malgache, et rend compte en la commentant de la thèse de doctorat soutenue par un professeur du Lycée de Tananarive, M. Chapus, devant la Faculté des lettres de Montpellier, sous le titre : *L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du général Gallieni*.

Madagascar est bien loin de nous, et il semble qu'il y ait peu de rapports entre cette colonie et notre Indochine. Et pourtant les grandes questions de politique et d'éducation s'y posent de la même façon et presque dans les mêmes termes que dans ce pays. En lisant l'article du journal de Tananarive, on le dirait écrit par un journaliste de Saigon ou d'Hanoi, traitant du problème de l'enseignement en Indochine.

Qu'est-ce à dire sinon que malgré les différences de milieu et de race, la colonisation européenne qui met brusquement en contact les indigènes des autres parties du monde avec les formes les plus nouvelles de la vie moderne et de la civilisation occidentale, soulève partout les mêmes problèmes de mise au point et d'adaptation auxquels on est encore loin de trouver des solutions adéquates ?

Ce qui se passe dans les autres colonies n'est donc pas sans intérêt pour nous, et si

nous faisons la part des différences d'ordre souvent secondaire nous retrouvons partout les mêmes questions essentielles.

Quelle politique convient-il de suivre à l'égard des populations indigènes ? Quand on affaire non plus à des peuplades encore frustes ou à demi-sauvages, mais à des peuples déjà organisés et policés, riches d'un long passé et de traditions respectables, vaut-il mieux les assimiler, les transformer complètement à l'image de la métropole, ou bien au contraire les aider à évoluer dans leur milieu, conformément à leurs tendances et à leur génie propres ? Dans l'œuvre d'éducation que la métropole entreprend pour le plus grand bien de ces populations, faut-il, dans l'intention certes généreuse de hâter leur évolution, les détacher complètement de leur milieu et de leur race, les desassimiler de leur pays, au point de leur faire oublier leur langue même et les traditions qui ont contribué à les former à travers les siècles ?

Ces questions que nous avons à résoudre en Indochine se posent également à Madagascar où se rencontrent les mêmes difficultés, où se retrouvent les mêmes tendances, où se reconnaissent les mêmes erreurs d'orientation et les mêmes fautes de psychologie ou de jugement.

L'article du journal de Tananarive retrace d'abord les différentes étapes de l'œuvre de pénétration intellectuelle en Imerina depuis les premières années du XIX^e siècle, puis montre l'organisation de l'enseigne-

ment sous l'occupation française, et principalement sous le gouvernement du général Gallieni. L'auteur résume sur ces divers points la thèse remarquable, paraît-il, du professeur Chapus et y ajoute des commentaires particulièrement intéressants.

La culture européenne a pénétré à Madagascar par l'intermédiaire des missions chrétiennes. Entre 1820 et 1835, des missions anglaises, puis norvégiennes ont fondé les premières écoles professionnelles. Mais en 1828 un Français du nom de Robin devint le conseiller et l'ami du roi Radaman 1^{er}; c'est lui qui engagea ce dernier à adopter l'alphabet latin alors que jusque-là l'écriture arabe était la seule connue. Vers 1850, deux autres Français, Le Gros et Jean Laborde, se fixèrent dans le pays et créèrent des usines pour la fabrication d'armes et des verreries; ils contribuèrent puissamment à implanter l'influence française à Madagascar.

Pendant ce temps, les missions anglaises ne restaient pas inactives. En 1872 la Société de Londres ouvrit la première école normale. Le missionnaire Richardson composait un important dictionnaire anglais-malgache et un peu plus tard les missions anglaises éditaient chaque année une sorte d'annuaire intitulé *Antananariva annual*, mine précieuse de renseignements de tous genres sur Madagascar.

Les missionnaires français de leur côté travaillaient avec la même ardeur. Le père Veber composait un dictionnaire malgache-français et le père Callet écrivait le *Tantaran'ny andriana*, sorte de mémoires historiques et ethnologiques sur Madagascar. Enfin le père Malzac composait un grand dictionnaire français-malgache et malgache-français qui est considéré comme un véritable monument lexicologique,

Ainsi donc, à Madagascar comme en Indochine, ce sont les missionnaires qui ont le plus fait pour la connaissance de la langue locale. On peut ne pas partager leur foi religieuse; on ne peut pas ne pas rendre hommage à leurs œuvres de savant set de pionniers.

Toute cette période d'avant l'occupation française fait l'objet d'une étude séparée

de M. Chapus, intitulée *80 ans d'influence européenne* et publiée antérieurement dans les Bulletins de l'Académie malgache, — une institution qui, soit dit en passant, n'a pas sa pareille en Annan, le pays des lettrés aux longs ongles, placé depuis bientôt cinquante ans sous le protectorat de la France.

La thèse elle-même du professeur du Lycée de Tananarive traite de l'organisation de l'enseignement sous Gallieni. Quand celui-ci, succédant au résident Laroche, se préoccupait, tout en pacifiant le pays, d'organiser l'enseignement des indigènes, il trouvait donc déjà une première base dans l'œuvre des missionnaires anglais et français. Mais le terrain était encore neuf, et il pouvait construire du nouveau.

En rapports très étroits avec l'Alliance française, il voulut immédiatement affirmer non seulement la prépondérance de la France, mais celle de la langue française. Il dit dans sa circulaire du 6 Octobre 1896: " Madagascar est devenue aujourd'hui terre française et la langue française doit devenir la base de l'enseignement dans les écoles de l'île. » Il invoquait pour justifier le droit d'imposer sa langue aux populations conquises, la haute civilisation de la France et les traditions généreuses de son histoire.

" Ainsi, observe le Dr Fontoynt, auteur de l'article du journal *Madagascar*, Gallieni pensait pouvoir assimiler les Malgaches. Depuis l'expérience nous a appris non seulement ici mais ailleurs qu'il n'est pas possible d'assimiler une race à une autre, que la seule possibilité est de se l'associer, de la faire collaborer loyalement, en demandant à la race éducatrice de propager chez l'autre les notions élevées du devoir et de la moralité. »

Cette observation est parfaitement juste, et l'auteur n'hésite pas à qualifier « d'erreur » la tentative de Gallieni de supplanter, voire de supprimer la langue indigène dans l'enseignement, "une des rares erreurs de ce grand colonisateur".

Grand colonisateur, Gallieni le fut, mais son erreur en l'espèce fut aussi bien grande. Et vraiment, il manquait de

psychologie en cédant à la tendance assimilatrice qui fut longtemps celle de la colonisation française.

Nonobstant cette erreur, le général gouverneur a attaché son nom à l'œuvre d'enseignement à Madagascar. Il a donné à l'enseignement du premier et du second degré, à l'enseignement agricole et même industriel une impulsion remarquable. Ses arrêtés de 1899, de 1901, et de 1903 concourent à ce but en essayant d'utiliser toutes les bonnes volontés, de faire participer à l'enseignement des indigènes non seulement les écoles officielles mais également les écoles privées des missions. Notons que cette collaboration entre des écoles privées et l'enseignement officiel fut brusquement rompue par un arrêté postérieur de 1904, pour des raisons que le Dr Fontoyne n'explique pas dans son article.

Les directives données par Gallieni au Service de l'enseignement dans une circulaire de Janvier 1903 sont intéressantes à connaître :

« Grâce à l'enseignement, dit-il, la notion de la loi supérieure du travail encore confuse et informe dans l'esprit du Malgache, se précisera et s'affirmera. Les aperçus ouverts à l'indigène tant par les leçons du maître que par les bons exemples des colons, chefs d'entreprises actifs, persévérants, feront concevoir à l'indigène que cette loi est nécessaire et équitable.

« Par l'enseignement aussi, nos sujets devront apprendre que le vol, l'abus de confiance, la vénalité sont aussi contraires à leurs véritables intérêts que dégradants. Ils seront enfin amenés à apprécier les avantages qui s'attachent à l'augmentation du rendement de leur travail par l'emploi de nos procédés industriels, de nos méthodes culturelles, de nos pratiques commerciales. L'enseignement professionnel, l'instruction pratique que nous nous efforçons aussi de donner aux Malgaches feront en quelque sorte de nos indigènes la troupe exercée de la colonisation. »

La seconde partie de la thèse de M. Chapus montre les résultats acquis au moment où Gallieni quitta la colonie, en colligeant tous les renseignements officiels et privés de façon à mettre les choses au point.

Enfin, la troisième et dernière partie, la plus intéressante et la plus originale de sa thèse, est consacrée à un sorte d'enquête parmi les plus distingués des Malgaches sur l'opinion qu'ils ont des institutions dont la France les a dotés.

Ici, il me faut citer longuement le Dr Fontoyne qui résume les résultats de l'enquête et donne son appréciation personnelle, tout-à-fait intéressante et pouvant s'appliquer presque sans changer un mot à l'Indochine elle-même.

« Cette enquête, dit-il, fait apparaître très nettement l'inquiétude des indigènes et leur préoccupation en particulier sur l'avenir de leur langue. On se rend parfaitement compte de l'angoisse régnant parmi eux au sujet de l'orientation future de la jeunesse malgache, sur le conflit entre les vieilles institutions auxquelles leurs pères étaient attachés et que semblent vouloir répudier les jeunes générations et entre les idées nouvelles, souvent le résultat de conceptions philosophiques mal comprises et surtout d'appétits nouveaux, en rapport avec le déséquilibre général de toutes les sociétés, même les plus vieilles.

« Il semble ne plus y avoir de fondations dans l'édifice malgache, par ce fait même en menace d'effondrement.

« La jeunesse intellectuelle malgache désire apprendre mais pour des buts pratiques indépendants de toute idée de culture générale. Elle ne sait pas exactement ce qu'elle veut. Elle aspire à tout et se croit capable de tout. Son enthousiasme est réelle, mais il ne peut s'appuyer sur aucune base sérieuse depuis que cette jeunesse a répudié les vieilles traditions et fait fi des conseils des anciens.

« Il est vrai que nous n'apprenons pas au Malgache leur propre histoire et que même les plus instruits parmi eux sont souvent les plus ignorants des problèmes de leur origine, de leurs institutions et de leurs anciennes coutumes.

« La pensée qu'avait eue Gallieni de supprimer en quelque sorte la langue malgache, opinion que je lui ai entendu moi-même souvent exprimer, alors qu'il escomptait voir quelque jour les Malgaches

ne plus parler leur langue et adopter la langue française, est une des rares erreurs de ce grand colonisateur. En effet, si en pays malgache il est nécessaire que la majorité des indigènes comprennent et parle le français, il est non moins indispensable qu'ils comprennent et parlent encore mieux leur langue maternelle, langue qui correspond à leur mentalité, à la formation ancestrale de leur esprit, langue que les plus évolués parmi eux devraient se faire une gloire de connaître, d'approfondir et de bien fixer.

« Il est arrivé. — et il ne pouvait en être autrement, — que la plupart des Malgaches, après avoir fréquenté nos écoles, ne savent ni le français ni le malgache, et si l'on n'y prend garde il se créera peu à peu un patois qui ne sera ni du français ni du malgache et qui sera la plupart du temps incompréhensible pour les deux races... »

On m'excusera d'avoir fait cette longue citation. Elle vaut la peine d'être faite. Si l'on remplace le mot *malgache* par le mot *annamite*, ce texte s'applique point par point à l'Indochine annamite.

Je suis heureux de retrouver sous la plume d'un publiciste de Tananarive, — qui doit être profondément versé sur les choses de Madagascar, puisqu'il est membre de l'Académie malgache, — les mêmes idées que j'ai exprimées, les mêmes opinions que j'ai soutenues, les mêmes constatations que j'ai faites moi-même à maintes reprises. Je livre ces réflexions du Dr Fontoyne, et qui confirment les miennes, à la méditation de nos compatriotes et de nos dirigeants.

PHAM QUÛNH

(France-Indochine, 27 Décembre 1930)

EN SYRIE

Nous avons fait la semaine dernière une excursion à Madagascar, et si l'on s'en souvient, elle n'a pas été sans intérêt. Elle nous a appris notamment que la politique d'assimilation pratiquée à un certain moment dans la grande île n'a pas donné des résultats heureux et qu'on y constate à l'heure actuelle dans l'élite indigène le même état de malaise et d'inquiétude qui existe en Indochine. Cela prouve que malgré les différences de milieu et de race, les mêmes grandes questions de politique et d'éducation, les mêmes problèmes d'ordre psychologique ou sociologique se posent à peu près de la même façon partout où la colonisation européenne se trouve en présence de peuples formés par une culture et une civilisation toutes différentes et qui commencent à s'initier ou à s'adapter à la vie moderne.

Ces excursions en dehors de notre milieu indochinois, ou ces incursions dans des domaines qui nous sont en apparence absolument étrangers, ne laissent donc pas d'être souvent instructives et nous incitent à des comparaisons ou des rapprochements utiles.

Et puisque l'habitude est prise, nous allons cette fois, si l'on veut bien nous suivre, pousser une pointe en Syrie.

C'est peut-être une prétention exagérée de la part d'un journaliste annamite de traiter des sujets sur lesquels il ne saurait avoir aucune compétence. Mais on voit tous les jours des hommes qui ne sont pas plus compétents que je ne le suis moi-même disserter sur la politique chinoise, sur la diplomatie japonaise ou sur le nationalisme indien. Et puis s'il fallait être un spécialiste pour parler d'une question, les journalistes n'auraient qu'à déposer leur stylo et à attendre en toute humilité les oracles des « techniciens ».

En réalité les sources d'information dont nous disposons avec les journaux, les revues, les livres doivent en principe permettre à tout homme cultivé de se tenir au courant des grandes questions d'actualité et de s'en faire au moins une idée approximative. Ce n'est pas la documentation qui manque, c'est souvent le temps nécessaire pour se l'assimiler en quelque sorte. Et à ce point de vue, le journaliste est assez mal partagé; il n'a pas le temps, il est obligé de travailler vite, et doit se contenter des documents qui lui tombent sous la main. Il ne peut pas comme le savant en faire la « critique », ni avant de traiter une question en épuiser au préalable toute la « bibliographie », ainsi qu'il est d'usage en bonne méthode scientifique.

Bref le journaliste n'est ni unsavant ni un érudit. Il est même le contraire d'un technicien ou d'un spécialiste. Il ne lui est permis que d'effleurer les questions sans pouvoir les approfondir, et son plus grand mérite est de savoir les poser correctement, d'en discerner les données principales en même temps que l'intérêt ou l'importance au milieu de la complexité des faits qui les embrouillent ou les cachent.

Personnellement j'avoue que le problème des nations en tutelle, qu'il s'agisse de colonies, de pays de protectorat, ou de pays à contrôle étranger ou à mandat, suivant une formule mise en vogue depuis la grande guerre, m'a toujours intéressé d'une façon particulière.

Le sort de ces nations, leur évolution politique, économique, sociale, le statut plus ou moins libéral qui les régit, les mouvements ou les crises qui les agitent, autant de questions qui ne sauraient laisser indifférent tout Annamite soucieux de l'avenir de son propre pays.

La Syrie est un pays sous mandat français. Comment se comporte-t-elle sous un tel régime ? Quel est le statut qui la régit ? Les Syriens en sont-ils satisfaits ? Quels sont leurs desiderata ou leurs revendications et sous quelle forme les présentent-ils ?

Et d'abord en quoi consiste le mandat français en Syrie ?

L'article 22 du Pacte de la Société des Nations, dans son 4^e paragraphe relatif aux anciennes dépendances de l'Empire Ottoman, dit :

« Certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire Ottoman, ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris d'abord en considération pour le choix du mandataire. »

Il résulte de ces dispositions que la Syrie est un pays virtuellement indépendant, si l'on peut ainsi s'exprimer, et que le mandat français qui doit être en principe librement choisi et accepté par les Syriens eux-mêmes, n'a pour but que de les conduire vers cette étape décisive en les conseillant et les guidant dans l'administration de leur pays.

Le mandat est officiellement établi le 24 Juillet 1922. Comment a-t-il fonctionné depuis ?

Bien des systèmes ont été essayés en huit ans, et chaque changement de haut-commissaire, — et il y en a eu : Picot, Robert de Cair, Gauraud, Weygand, Sarrail, de Jouvenel, Ponsot, — apporte une politique nouvelle.

Nous n'avons pas à faire l'historique de tous ces essais ou de toutes ces expériences. Contentons-nous de nous arrêter à la dernière, qui est la proclamation de la constitution syrienne en mai dernier.

Il s'agit de la promulgation, le 22 Mai 1930, d'une série de textes dont l'ensemble constitue le « Statut organique des Etats du Levant sous mandat français » et qui comprennent : la constitution de la République libanaise, la constitution de l'Etat de Syrie, le règlement organique du sandjak d'Alexandrette, le statut organique du gouvernement de Lattaquié, le statut organique du gouvernement du Djebel Druze, et enfin le Règlement organique de la conférence des intérêts communs.

Car la Syrie proprement dite n'est qu'un des Etats du Levant sous mandat français, et c'est seulement pour plus de commodité qu'on désigne dans le langage courant l'ensemble de tous ces Etats sous la dénomination générale de Syrie.

« Ces textes, dit M. Ponsot, haut-commissaire des Etats du Levant, dans sa lettre au Ministre des affaires étrangères, définissent les bases juridiques de l'organisation des territoires dont la France doit aider le développement, favoriser et conseiller l'évolution.

« Ils pourront, avec l'assentiment de la puissance mandataire, être modifiés pour s'adapter à cette évolution, soit par le jeu des moyens constitutionnels qu'ils prévoient, soit par des traités conclus avec la puissance mandataire, soit par des accords conclus entre les gouvernements intéressés sous l'égide de la puissance mandataire. »

La Constitution syrienne est un document capital dans cet ensemble de textes.

L'idée première en revient à M. de Jouvenel, haut-commissaire, qui dès 1926 a voulu baser sa politique sur les trois points suivants : nécessité de donner au mandat la forme d'un traité de trente ans conclu avec la puissance mandataire ; droit pour la Syrie de voter sa Constitution ; négociations amiables avec les autres Etats sous mandat français pour régler les revendications syriennes.

Mais c'est en février 1928 seulement que M. Ponsot, successeur de M. de Jouvenel, après une enquête approfondie sur la situation

du pays, nomma un gouvernement chargé de faire les élections à l'Assemblée Constituante, conformément au programme établi par M. de Jouvenel.

Les élections eurent lieu librement. Elles donnèrent aux nationalistes syriens une majorité écrasante à l'Assemblée constituante. Celle-ci réunie à Damas nomma une Commission chargée d'élaborer la constitution. La Commission qui travaillait pendant les mois de Juin et Juillet 1929, a mis sur pied un texte pris en considération par l'Assemblée le 7 Août de la même année, mais contenant des dispositions contraires au mandat et au sujet desquelles le haut commissaire français faisait des réserves. Ces dispositions portaient sur le fait que le droit de grâce pouvait être exercé par le Président de la République syrienne et que les amnisties ne pouvaient être accordées que par une loi. Un article réservait au Chef de l'Etat syrien le droit de négocier et de signer les traités, ceux intéressant la sécurité de l'Etat et les finances publiques devant être confirmés par un vote de la Chambre. D'autres dispositions réservaient au Président le droit, sur avis conforme du Conseil des Ministres, de proclamer l'état de siège et de nommer les représentants de la Syrie à l'étranger.

Une constitution qui contient de telles dispositions est bel et bien celle d'une nation pleinement indépendante. Et de fait le projet de constitution établi par la Commission fait complètement abstraction du mandat français. C'est ce que le Gouvernement français ne saurait admettre.

Le Haut Commissaire demanda donc à l'Assemblée constituante de disjoindre du projet ces dispositions contraires au mandat ; la majorité ayant refusé de le faire, l'assemblée fut ajournée une première fois pour une période de trois mois, dans l'espoir qu'un accord interviendrait entre temps. Cet espoir ne s'étant pas réalisé, la majorité issue des élections de 1928 subissant l'influence des éléments les plus avancés du nationalisme syrien, la Constituante dut être ajournée *sine die* au mois de février de l'année dernière. Elle est toujours en vacances à l'heure actuelle. Par les manifestes des 11 Août 1929, 31 Octobre 1929 et 15 Avril 1930, le Président de l'Assemblée a maintenu son point de vue.

La thèse des nationalistes syriens est résumée dans cette déclaration de Fozî Gazzî, un des leaders de l'Assemblée :

« La Commission, dit-il, considérait la constitution comme une loi unilatérale et

devant être similaire à celle de l'Irak et de l'Égypte, libre de tout lien, car elle ne régit que la partie qui l'élabore sans jamais aller à l'encontre des actes et des engagements internationaux. Quant aux relations de la France et de la Syrie, ainsi que la fixation des droits et obligations des deux pays, un traité les définira. L'Angleterre, d'ailleurs, a agi de la sorte en Irak, pays bien moins civilisé que la Syrie. Il est bien entendu que la constitution d'un pays est établie pour toujours, tandis que les traités sont temporaires et subissent des modifications d'un commun accord entre les parties, suivant le changement et l'avancement de la civilisation de ces pays. La Constitution comprend les principes fondamentaux et absolus d'un pays. Les traités limitent ces principes selon les circonstances... »

« Nous ne nions pas la situation spéciale de la France et les intérêts qu'elle possède en Syrie. Nous voudrions fixer ses intérêts ainsi que sa situation exceptionnelle dans un traité. Nous avons tant souhaité d'élaborer ce traité avant la Constitution pour éviter tout conflit. Nos souhaits n'ont pas été réalisés. La Constitution devança le traité. Tout ce qui arriva était inévitable. »

Il ressort de ces déclarations que les nationalistes syriens envisageaient deux choses séparées : une constitution et un traité, une constitution devant former la charte fondamentale de la République syrienne et conçue dans un sens absolu, c'est-à-dire en tant que statut d'une nation indépendante, et un traité reconnaissant certains droits et certains intérêts à la France et limitant d'une façon provisoire, pour la durée du mandat, les prérogatives de la nation syrienne, c'est-à-dire comportant certaines restrictions momentanées à la Constitution qui en principe est absolue et intangible.

Ce point de vue n'est pas accepté par la puissance mandataire qui persiste à considérer certaines dispositions de la constitution comme contraires à l'exercice du mandat.

Comment concilier les deux thèses ?

Le Gouvernement français s'est arrêté à un compromis qui, s'il ne donne pas entièrement satisfaction aux Syriens, leur laisse l'espoir pour l'avenir d'une solution plus conforme à leurs désirs.

Il a donc promulgué le 22 Mai 1930 la Constitution syrienne telle qu'elle avait été élaborée par le comité de rédaction de l'Assemblée Constituante en Juin-juillet 1928, avec cette seule réserve formulée dans un article

provisoire — l'art. 116, — ainsi conçu : « Aucune disposition de la présente constitution n'est et ne peut être en opposition avec les obligations contractées avec la France en ce qui concerne la Syrie, particulièrement envers la Société des Nations. Cette réserve s'applique spécialement aux articles qui touchent au maintien de l'ordre, de la sécurité, et à la défense du pays, et à ceux qui intéressent les relations extérieures. Pendant toute la durée des obligations internationales de la France en ce qui concerne la Syrie, les dispositions de la présente Constitution qui seraient de nature à les affecter ne seront applicables que dans les conditions déterminées par accord à intervenir entre les gouvernements français et Syrien. En conséquence, les lois prévues par les articles de la présente Constitution, dont l'application pourrait intéresser ces responsabilités, ne seront discutées et promulguées qu'en exécution de cet accord. Les décisions d'ordre législatif et réglementaire, prises par les représentants du gouvernement français, ne pourront être modifiées qu'après entente entre les deux gouvernements. »

Quel accueil les Syriens ont-ils réservé à cet article additionnel et provisoire, rédigé comme on le voit, en pur style diplomatique, et qui restreint singulièrement la portée de la nouvelle Constitution syrienne ?

Ils n'en sont certes pas satisfaits. Mais leur parlement est en vacances depuis deux ans, et aucune opposition légale ne peut encore se manifester.

An fond leurs revendications portent sur deux points : conclusion d'un traité avec la France, ce qui suppose la reconnaissance de l'indépendance de la Syrie, et réalisation de l'unité syrienne que la publication des statuts particuliers concernant les Alaouites, le Djebel Druze et le vilayet d'Alexandrette semble compromettre définitivement.

Le deuxième point est d'ordre pour ainsi dire intérieur, et dépend en somme de circonstances locales. Sur le premier point il est probable que les Syriens obtiendront satisfaction.

Les Anglais ont signé avec l'Irak, pays voisin beaucoup moins évolué que la Syrie, un traité le 30 Juin 1930, par lequel ils reconnaissent l'indépendance de ce pays et promettent de le faire admettre en 1932 à la Société des Nations.

La France ne manquera pas de faire de même pour la Syrie, d'autant plus qu'elle y trouvera son intérêt dans le fait que ce pays, une fois admis à son tour dans la Société des Nations, constituera pour la France un allié de plus dans la grande assemblée de Genève, où l'Angleterre avec ses dominions dispose déjà d'une clientèle imposante, considération qui n'est pas à dédaigner dans les actuelles conjonctures internationales.

PHAM QUYNH

(France-Indochine, 3 Janvier 1931)

